



INFORMATIONS OFFICIELLES DE LA MUNICIPALITE

AOUT 2017

| OBJETS | COMMUNICATIONS |
|--------|----------------|
|--------|----------------|

Séance du 7 août 2017

| | |
|---|---|
| Constructions Ch. Clos de la Crausaz 6 | La Municipalité donne son accord pour la pose d'une barrière côté Est, le long de la route du Village et Sud-est le long du chemin Clos de la Crausaz, conformément aux arts 111 LAT et 72d RLATC, autorisation avec dispense d'enquête publique et accord des voisins. |
| Eau | Le département du territoire et de l'environnement, Direction générale de l'environnement annonce l'interdiction générale de pompage dans les rivières vaudoises dès le 17 juillet 2017 |
| Routes | La Direction général de la mobilité et des routes donne son approbation au projet de création d'un trottoir à la Route du Village |
| Forêts | La Municipalité attribue les 3 coupes de bois martelées ce printemps |
| Forêts | La Municipalité engage une entreprise forestière pour exploiter les zones atteintes du bostryche. |
| Esserts | Suite à une remise d'esserts, la Municipalité les remet en soumission auprès des agriculteurs titulaires d'un numéro d'exploitant et bénéficiaires de paiements directs. |

Séance du 14 août 2017

| | |
|-----------|--|
| Cimetière | Le Service de la santé publique approuve en date du 8 août 2017, les modifications apportées au règlement communal sur les sépultures et le cimetière. |
| Police | La Municipalité interdit le passage de véhicules sur le terrain de sports pendant les travaux de la route du Village. |

Séance du 21 août 2017

| | |
|----------------------|--|
| Eau | L'ECA annonce la prise en charge du coût de l'intervention sur la station de pompage de la source de la Tuayre suite au sinistre du 27 juin 2017. |
| Règlement des arbres | Au terme de l'enquête publique du classement des arbres et de son règlement, une opposition est enregistrée. |
| Eclairage public | L'ECA annonce la prise en charge du coût de l'intervention sur l'éclairage public au Bourg-Dessus, suite au sinistre du 27 juin 2017. |
| Esserts | La Municipalité décide de retirer les esserts n° 44 et 45 à son locataire, ces parcelles étant situées sur la parcelle n° 39 en zone d'intérêt public qui n'aura plus d'accès et sur la parcelle n° 42 qui sera aménagée pour le rebroussement du bus de ligne de CarPostal. |

Séance du 28 août 2017

| | |
|-------------------------------------|--|
| Site internet | La Municipalité décide de créer une nouvelle page « produits et services disponibles dans la commune ». Un tous-ménages sera distribué aux citoyens avec les informations utiles et un bulletin d'inscription. |
| Routes | Au terme de l'enquête publique du projet de construction d'une ligne de rebroussement et d'un arrêt de bus, la Municipalité n'enregistre aucune opposition. |
| Constructions Ch. Bourg-Dessus 3 | La Municipalité soumet à l'enquête publique un projet d'agrandissement d'un appartement existant. |
| Citernes Rte du Village 19 | La Municipalité enregistre la mise hors service d'une citerne à mazout effectuée par une entreprise agréée. |